

DANS LE CANTAL

"le RDV des aidants"

Choisir le portage à domicile

Quels que soient notre âge et notre état de santé, manger est l'un des grands plaisirs de la vie et il est important que cela puisse le rester. Quand cuisiner représente une difficulté pour l'aidant ou pour l'aidé, le portage de repas à domicile permet de conserver une bonne alimentation tout en maintenant un contact humain pour les personnes isolées.

L'aidant familial est souvent amené à gérer les tâches domestiques auprès de son proche dépendant. La confection des repas et le souci d'une alimentation variée et équilibrée est une préoccupation quotidienne. Un aidant vit aussi parfois loin de la personne handicapée ou âgée alors que celle-ci n'est pas (ou plus) en capacité de faire les courses et de se préparer un repas de manière régulière.

Pour vous soulager, le portage des repas à domicile est une solution intéressante. C'est un service ponctuel ou régulier, qui assure à la personne aidée la préparation et la livraison de repas à domicile. L'élaboration des repas tient compte des régimes alimentaires spécifiques.

Dans certaines conditions, une prise en charge financière partielle par la caisse de retraite ou le Conseil départemental est possible. Selon les formules et l'organisation des services ce sont : des repas préparés, chauds ou froids,

conditionnés selon les règles d'hygiène alimentaire ; pour une ou plusieurs personnes ; livrés une à deux fois par jour (midi et/ou soir) voire une fois par semaine (repas froids) ; livrés sur un à six jours par semaine.

De nombreux prestataires proposent ce service dans le Cantal : l'association Acart (04 71 48 22 69), Qualiti-services (04 71 62 26 41), Adhap - services (04 71 43 64 84), à Aurillac ; l'ADMR (04 71 48 66 40), dans tout le département ; et, selon les secteurs, des mairies ou communautés de communes ainsi que des Ehpad gèrent aussi ce service. N'hésitez pas à prendre contact avec les prestataires pour connaître les conditions proposées ou appelez votre mairie qui saura vous renseigner. Certains restaurants proposent aussi ce service dans leur commune.

L'agenda des prochaines semaines pour les aidants : groupe de rencontre des aidants à Aurillac le 22 septembre (Udaf, 8 rue de la Gare), un atelier d'initiation à la réflexologie avec Isabelle Thomas à Ytrac (sur inscription) à partir du 30 septembre ; un atelier d'expression théâtrale avec Philippe Coudert à Aurillac (sur inscription), à partir du 7 octobre.

Écoute Info aidants familiaux
Tél. 04 71 43 14 16. Lundi et jeudi de 13 h 30 à 17 heures et mardi et mercredi de 9 heures à 12 h 15.

En bref

Sénatoriales

Dépôt des candidatures pour les élections sénatoriales

Pour le premier tour de scrutin des élections sénatoriales, les déclarations de candidature seront reçues en préfecture (bureau des relations avec les collectivités territoriales et des élections) à partir du lundi 7 septembre et jusqu'au vendredi 11 septembre de 9 heures à 11 h 45 et de 14 heures à 16 heures, à l'exception du vendredi 11 septembre (clôture à 18 heures). La déclaration de candidature est déposée par tout candidat, le remplaçant d'un candidat ou un mandataire désigné par eux.

Les imprimés de déclaration de candidature et la liste des pièces à fournir pour cette élection sont téléchargeables sur le site internet de la préfecture : www.cantal.gouv.fr. Ils sont également disponibles sur simple demande au bureau des relations avec les collectivités territoriales et des élections de la préfecture (tél. 04 71 46 23 83, 04 71 46 23 34 ou 04 71 46 23 57). Il est rappelé que la déclaration d'un mandataire financier doit être effectuée avant la date d'enregistrement de la candidature. À défaut, le candidat s'expose au rejet de ses comptes de campagne par la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP).

SÉNATORIALES Sénateur sortant, Bernard Delcros affiche une motivation intacte pour gagner de nouvelles batailles pour la ruralité.

Bernard Delcros : la liberté comme ADN

La candidature à sa réélection sur les bancs du Sénat ne faisait guère de doute, d'autant que Bernard Delcros a entamé il y a plusieurs semaines déjà son tour des élus cantaliens. Lundi, c'est dans la salle Puy-Mary du Département que le parlementaire a officialisé son aspiration à un second mandat au palais du Luxembourg. Avec un principe intangible : sa liberté de vote et de positions : "C'est dans mon ADN, c'est ce qui me permet d'être efficace", assure celui qui a siégé dans le groupe Union centriste. Un principe et une ambition : continuer "d'agir, d'être utile à mon département, à la ruralité, à la montagne". Avec une méthode éprouvée : "travailler, connaître finement ses dossiers, être crédible, avoir de la force de conviction, être prêt à travailler avec tout le monde, les parlementaires, les ministres en place. C'est comme ça qu'on peut faire bouger les lignes", martèle celui qui a multiplié tout au long du mandat les rapports, missions et responsabilités.

"Le travail paie"

Avant de se présenter devant les grands électeurs, le maire de Chalinargues - dont la suppléante sera de nouveau Mireille Leymonie⁽¹⁾ - n'hésite pas à faire valoir ses batailles remportées dans son combat pour redonner sa place, de l'espoir et des moyens à la France des territoires ruraux. À commencer par le sauvetage des zones de revitalisation rurale, qui ont permis aux artisans, commerçants, TPE-PME, professions libérales... des 246 communes cantaliennes de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux. "On a même sauvé les 14 communes de la Caba qui ne répondaient pas aux critères", argue le sénateur sortant, bien décidé à ce que l'ensemble du territoire cantalien soit couvert par le nouveau dispositif de ZRR



S'il est réélu, Bernard Delcros a l'assurance de conserver les délégations et responsabilités qui sont les siennes au Sénat.

à l'étude. Autre acquis à mettre au crédit de ce mandat : la mise en place des contrats de ruralité, synonymes de 12 millions d'euros injectés dans les projets des collectivités cantaliennes, et dont une nouvelle génération verra le jour en 2021.

Vice-président de la commission des Finances au Sénat, Bernard Delcros a fait justement des finances des collectivités locales un autre de ses chevaux de bataille. Il se félicite à ce titre que la proposition formulée par son groupe de travail au Sénat ait permis une compensation "pérenne et dynamique" de la taxe d'habitation perçue par les collectivités locales (près de 35 M€ pour celles du Cantal). Un mécanisme qu'il entend voir réitéré pour compenser les pertes de recettes des collectivités liées aux futures baisses d'impôts de production annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises face à la crise. Et Bernard Delcros de rappeler également son engage-

ment en faveur d'une péréquation renforcée entre territoires en développement et ceux privés de croissance démographique : "On a réussi à faire progresser de 5 M€ cette péréquation pour les communes du Cantal et à doubler en 2020 la péréquation pour le Département par une action convergente avec le président du Conseil départemental."

Faire confiance aux élus locaux

Tel est son credo alors que sera examiné prochainement un nouvel acte de la décentralisation au travers du projet de loi 3 D "décentralisation, déconcentration et différenciation". "Il faut conforter les échelons de proximité. On a bien vu sur le terrain qui a été sur le pont, qui a réglé les problèmes, qui a organisé la solidarité : ce sont les maires et le Département. On a trop transféré de compétences vers les intercos et la Région. Je pense qu'il faut arrêter et même faire un retour vers les échelons départementaux, qu'il s'agisse du Conseil départemental ou des services de l'État", dans des domaines telles la santé ou la transition écologique. Parmi les autres enjeux immédiats, Bernard Delcros compte bien s'impliquer sur la nouvelle programmation des fonds européens tout autant que sur les enjeux agricoles : avec un "non" au Ceta et la nécessité dans le Plan de relance "de donner les moyens aux agriculteurs de s'adapter au changement climatique". Autant de rendez-vous "qui peuvent être des opportunités ou des rendez-vous manqués", conclut le candidat bien décidé, lui, à saisir ces opportunités.

P. OLIVIERI

(1) Première adjointe à la mairie de Madic, Mireille Leymonie est par ailleurs conseillère départementale. Elle est engagée dans de nombreuses associations, dont l'ADMR de Saignes qu'elle préside.

DÉSENCLAVEMENT

Mobilité : pas que pour les urbains

Route, rail, avion : le candidat Delcros s'est positionné sur les leviers de désenclavement et mobilité pour les Cantaliens. - Rail : "Dans le Cantal et le Massif central, on a la chance d'avoir tout un réseau, des voies... qui ne demandent qu'à être renouvelées. Il ne faut pas qu'on passe à côté des 5 milliards du plan rail inclus dans le Plan de relance", affirme-t-il, appelant à développer le fret. - RN122 : "Il faut que dans le prochain contrat de plan État-Région, il y ait les crédits nécessaires à la résorption

des points noirs."

- Liaison A75-A89 : "Il est indispensable pour l'avenir de tout le Nord-Cantal qu'on ait un raccordement efficace avec la A89. Je pense que les conditions sont réunies aujourd'hui pour engager les études et aboutir dans un délais pas trop éloigné."

- Ligne aérienne : "Dans le Cantal, on n'a pas d'alternative crédible pour rallier Paris. Il est donc extrêmement important de maintenir une ligne aérienne en ligne d'aménagement du territoire avec trois rotations quotidiennes."